

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-464/SG/CG affectant au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, une parcelle de terrain, sise à Ouéah.

n° 70-464/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
23 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est affecté au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.834 mètres carrés environ, sise à Ouéah.

Art. 2

— Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une école primaire.

Art.3

— Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Chef du Service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain sus-visée à M. le Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.